

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
6<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 119<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Lundi 17 Décembre 1979.

### AVIS

En application d'une décision du bureau de l'Assemblée nationale, les questions écrites des députés et les réponses des ministres seront publiées, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1980, en session comme hors session, dans des fascicules hebdomadaires distincts du compte rendu intégral des débats.

Ces fascicules porteront un numéro spécifique suivi de la mention A. N. (Q.) et feront l'objet d'une pagination continue.

Le premier numéro de la série sera doté du lundi 7 janvier 1980.

Les abonnés à l'édition des débats de l'Assemblée nationale recevront automatiquement ces nouveaux fascicules.

★ (1 f.)

### SOMMAIRE

PRÉSIDENTIE DE M. JEAN BROCARD

1. — Interruption volontaire de grossesse. — Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 12138).
2. — Discussion générale commune et explications de vote sur deux motions de censure (p. 12138).  
MM. Fabius,  
Odru.  
M. Barre, Premier ministre.  
Clôture de la discussion générale commune.  
Explication de vote : M. Tassy.  
Les votes successifs sur les deux motions de censure interviendront à la prochaine séance.
3. — Ordre du jour (p. 12141).

PRÉSIDENTIE DE M. JEAN BROCARD,  
vice-président.

La séance est ouverte à onze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE

## Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire.

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 16 décembre 1979.

Monsieur le président,

Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse.

Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

Veillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Les candidatures devront parvenir à la présidence aujourd'hui avant quinze heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

J'informe d'ores et déjà l'Assemblée que, dans ce cas, le scrutin aura lieu ce soir à vingt et une heures trente.

— 2 —

## DISCUSSION GENERALE COMMUNE ET EXPLICATIONS DE VOTE SUR DEUX MOTIONS DE CENSURE

M. le président. Conformément à la décision de la conférence des présidents du jeudi 13 décembre, l'ordre du jour appelle la discussion générale commune et les explications de vote sur les motions de censure déposées, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, d'une part, par M. François Mitterrand et cinquante-deux de ses collègues (1), d'autre part, par M. Odru et quatre-vingt-cinq de ses collègues (2), le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption de l'ensemble du projet de loi de finances pour 1980, compte tenu du texte proposé par la commission mixte paritaire.

Le texte de ces deux motions a été communiqué à l'Assemblée au cours de la deuxième séance du vendredi 14 décembre.

Je rappelle que le premier vote n'interviendra que cet après-midi à quinze heures. Il portera sur la motion socialiste, selon l'ordre déterminé en conférence des présidents.

Dans la discussion générale commune, la parole est à M. Fabius, premier orateur inscrit.

M. Laurent Fabius. Ainsi, monsieur le Premier ministre, voici, en quelques jours, votre troisième question de confiance et voici, en réponse, notre troisième motion de censure.

S'il ne s'agissait que de vous-même et de vos amis, d'ailleurs absents...

(1) Cette motion est appuyée par les 53 signatures suivantes :

MM. Mitterrand, Defferre, Gau, Forni, Santrol, Gallard, Lemoine, Philippe Madrelle, Laborde, Auroux, Fabius, Lavédrine, Cellard, Fogues, Derosier, Mermaz, Boucheron, Laurissegues, Marchand, Besson, Tondon, Evin, Chénard, Pistre, Duroure, Cambolive, Taddei, Le Pensec, Jagoret, Garrouste, Autain, Séné, Bayou, Quilès, Claude Wilquin, Houteer, Vacant, Dupilet, Chandernagor, Gilbert Faure, Savary, Pierre Lagorce, Muguet, Claude Michel, Laurain, Daniel Benoit, Darinot, Vidal, Mexandeau, Sainte-Marie, Henri Michel, Denvers, Crépeau.

(2) Cette motion est appuyée par les 86 signatures suivantes :

MM. Odru, Andrieux, Ansart, Bailanger, Balmigère, Mme Barbera, MM. Bardol, Barthe, Boquet, Bordu, Boulay, Bourgois, Brunhes, Bustin, Canacos, Chaminaud, Mmes Chavatte, Chonavel, M. Combrisson, Mme Constans, MM. Couillet, Depletri, Bernard Deschamps, Ducloné, Duroméa, Dutard, Fiterman, Mmes Fost, Fraysse-Cazalis, MM. Frelaut, Garcin, Gauthier, Girardot, Mme Goerlot, MM. Goldberg, Gosnat, Gouhier, Mme Goutmann, MM. Gremetz, Hage, Hermier, Mme Horvath, MM. Houël, Jans, Jean Jarosz, Jourdan, Jouve, Juquin, Kalinsky, Lejoine, Paul Laurent, Lazzarino, Mme Leblanc, MM. Legrand, Léger, Leizour, Le Meur, Leroy, Maillet, Maisonnat, Marchais, Marin, Maton, Gilbert Millet, Montdargent, Mme Gisèle Moreau, MM. Nilès, Porcu, Porelli, Mmes Porte, Privat, MM. Ralite, Renard, Rieubon, Rigout, Roger, Ruffe, Soury, Tassy, Tourné, Vial-Massat, Villa, Visse, Robert Vizet, Wargnies, Zarka.

M. Emmanuel Hamel. Nous sommes présents, mon cher collègue. Je suis là par délégation implicite.

M. Laurent Fabius. Ce « nous », monsieur Hamel, est un pluriel de majesté. Vous êtes seul. (Sourires.)

M. Emmanuel Hamel. Nous sommes là !

M. Laurent Fabius. S'il ne s'agissait, monsieur le Premier ministre, que de vous-même et de vos amis, peu importerait. Mais, en abusant comme vous le faites de la procédure, vous risquez de discréditer le Parlement tout entier et de faire en sorte — c'est une tentation grave — que le débat se déplace et prenne d'autres formes.

L'opinion publique n'y comprend plus grand-chose. En tout cas elle s'interroge. C'est à ses interrogations que je voudrais répondre — volontairement en très peu de mots — afin qu'il soit bien clair que les socialistes entendent remplir pleinement leur rôle de parlementaire, mais ne se mêler en rien du byzantinisme giscardien.

La première question que se pose l'opinion publique est simple : pourquoi votre gouvernement manie-t-il l'engagement de responsabilité à répétition ? La réponse, elle aussi, est toute simple : c'est que votre politique, monsieur le Premier ministre, est minoritaire et que cependant vous entendez la poursuivre.

Etrange conception de la démocratie ! Si on faisait les choses démocratiquement — qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ? — le sursis vous aurait sans doute déjà été refusé. Mais vous puisez dans l'arsenal des procédures pour rechercher votre salut. L'article 49 de la Constitution vous permet de transformer les abstentions en approbations. Il devrait être d'utilisation exceptionnelle. Vous en faites votre pain quotidien. Pour nous socialistes, ce n'est pas une conception acceptable du Gouvernement de la France.

Car gouverner ne saurait consister durablement à additionner les détournements de procédure, le suivisme d'un groupe minoritaire et les contradictions d'un groupe velléitaire.

Une deuxième question est posée. Puisque l'opposition est minoritaire, pourquoi continue-t-elle à déposer des motions de censure ?

La réponse est d'abord juridique : avec cet étrange article 49, la seule façon pour les parlementaires de marquer leur désapprobation, c'est de déposer une motion de censure. Si nous ne le faisons pas, nous serions considérés, d'après les textes, comme approuvant votre politique. Or — et c'est la raison de fond — nous constatons que cette politique est mauvaise, donc nous la refusons.

Le budget que nous examinons aujourd'hui en deuxième lecture en est l'illustration : 535 milliards de francs de dépenses et de recettes qui ne réduiront pas le chômage, qui ne défendront pas le service public, qui ne diminueront pas les inégalités fiscales ; 535 milliards de giscardisme, c'est-à-dire de soumission aux grands intérêts privés, de renoncements internationaux et d'anesthésie intérieure. Voilà ce que nous censurons !

Monsieur le Premier ministre, le président de notre groupe parlementaire vient d'écrire au Président de la République pour lui demander solennellement de ne pas laisser se dégrader encore davantage, comme il le fait, le fonctionnement des institutions. Je renouvelle, à cette tribune, cet appel. Sans doute, par le jeu des abstentions, votre budget sera-t-il tout à l'heure adopté. Sans vote, ce qui est grave. Vous aurez pour vous l'arithmétique et l'addition des silences, mais vous n'avez pas, vous le savez fort bien, la confiance.

Monsieur le Premier ministre, vous n'avez jamais eu la confiance des socialistes. Aujourd'hui, vous n'avez plus ni la confiance de la majorité du Parlement ni la confiance du pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes)

M. Emmanuel Hamel. Mais si, il l'a !

M. le président. La parole est à M. Odru.

M. Louis Odru. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, pour la deuxième fois dans le débat budgétaire, le Gouvernement, se fondant sur l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, a engagé sa responsabilité.

Il met ainsi en œuvre une nouvelle fois une procédure qui vise à faire adopter le budget de 1980 sans vote de l'Assemblée nationale, et ce parce qu'il ne dispose pas d'une majorité pour émettre un vote positif. C'est la recherche du consensus parlementaire par le silence des élus de la nation.

Les députés communistes ont donc été de nouveau dans l'obligation de déposer une motion de censure, car s'ils ne l'avaient pas fait, ils auraient été considérés comme acceptant un budget antisocial et antinational qu'ils condamnent de toutes leurs forces.

A travers le pays, nos concitoyens s'interrogent à bon droit sur ces recours multipliés à des pratiques manœuvrières qui mettent en cause le droit fondamental du Parlement à voter effectivement le budget de la nation. Ils discernent dans ces pratiques la volonté des « princes » en place de porter des coups à l'institution parlementaire et de la frapper de discrédit. Car c'est à ce résultat qu'aboutit la banalisation de l'usage des procédures d'exception.

L'usage répétitif de la motion de censure auquel conduit la politique du Gouvernement et de sa majorité U.D.F. - R.P.R. permet au Gouvernement et, à travers lui, à l'Élysée, de s'arroger en fait le pouvoir législatif en interdisant aux députés de voter sur des articles d'un texte et de l'amender. Ainsi sont encore aggravés les déséquilibres existant déjà entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

Nous refusons, nous communistes, cette démission, cette sorte de déchéance auxquelles le pouvoir giscardien et sa majorité veulent conduire la représentation nationale. Nous refusons ce nouveau « temps du mépris ».

Sans doute, monsieur le Premier ministre, pouvez-vous rappeler que cette procédure de l'article 49, alinéa 3, est inscrite dans la Constitution en vigueur. Mais nous vous rappelons, nous, que le parti communiste français, en 1958, a appelé notre peuple à dire « non » à cette Constitution, en raison des dispositions antidémocratiques qu'elle contenait et qu'elle contient toujours.

L'histoire est là, qui en porte un témoignage irrécusable. Nous avons été les seuls, comme parti politique, à prendre une telle position et à développer alors une vaste campagne nationale pour des institutions démocratiques assurant la souveraineté populaire et le respect des droits du Parlement. Lors du référendum, 80 p. 100 des électeurs ont accepté la Constitution, comme les en pressaient tous les autres partis politiques, de la droite au parti socialiste.

Et ces électeurs ont, bien entendu, du même mouvement, donné force et vigueur à cet article 49-3 de la Constitution, dont ils voient aujourd'hui l'usage qu'en fait le Gouvernement, contre le Parlement d'abord, mais aussi contre le pays qui a élus des députés pour qu'ils votent et non point pour qu'ils se soumettent.

**M. Guy Ducloné.** Très bien !

**M. Louis Odru.** Comment ne pas dénoncer hautement le scénario politique mis au point entre le Gouvernement, d'une part, et sa majorité de l'autre — le R.P.R. notamment — dans ce qui est, à la fois, attentat aux prérogatives parlementaires et tentative de tromperie du peuple français ?

La politique giscardienne engage dangereusement le devenir de la France : elle porte atteinte au tissu industriel national, elle sape le pouvoir d'achat des salaires et des retraites, elle développe le chômage et la misère, elle s'attaque aux droits et aux avantages que les Français, par leurs luttes, ont arrachés ; elle contraint les collectivités locales à prendre le relais de l'austérité.

Cette politique, inscrite pour 1980 dans le projet de budget, aggrave la crise de la société française. Elle en fait payer le coût aux travailleurs et à leurs familles, cependant qu'elle préserve et accroît les profits des sociétés monopolistes, profits fabuleux dans le cas des sociétés pétrolières.

Sur cette politique de classe, il y a, quant au fond — les débats l'ont montré — accord total entre toutes les composantes de la majorité gouvernementale. Cette politique n'est-elle pas, d'ailleurs, le résultat de la coopération, au sein du Gouvernement, de ministres giscardiens et de ministres chiraquiens ? Mais quand gronde et grandit le mécontentement du pays, quand les luttes des travailleurs manuels et intellectuels vont se développant, arrachant des succès au Gouvernement comme au patronat, tenant ainsi en échec le fameux « consensus » giscardien, alors, les divisions, les contradictions apparentes entre les partis de droite deviennent une nécessité pour servir le grand capital en trompant les citoyens.

Entre l'U.D.F., soutien inconditionnel du Président, et le R.P.R., plus critique en paroles, le partage des rôles est bien au point !

Nous l'avons déjà montré.

Le R.P.R. sert à dédouaner le Gouvernement et l'U.D.F. en proposant une austérité acerue, au nom d'une prétendue rigueur nationale, le Gouvernement, lui, dédouane le R.P.R. en faisant adopter le budget sans vote.

**M. Emmanuel Hemel.** Nous n'avons pas besoin d'être dédouanés !

**M. Louis Odru.** Une telle comédie politicienne, en d'autres circonstances, prêterait au rire ou au dédain.

Mais il s'agit de la France et de son peuple ; mais il s'agit des libertés et de la démocratie ; mais il s'agit de la vie quotidienne et de l'avenir de tous nos concitoyens.

Nous refusons et nous appelons le peuple français à refuser le renforcement du pouvoir autoritaire en place.

Nous dénonçons à travers l'utilisation répétée des procédures d'exception la dangereuse tentative de limiter encore le pouvoir législatif au profit de ce que les Français, de plus en plus nombreux, appellent avec nous la dictature élyséenne.

A laisser faire le Gouvernement et sa majorité, il n'y aurait bientôt plus qu'un seul pouvoir réel dans notre pays, la présidence de la République, sorte de monarchie électorale, le Parlement étant réduit au rôle dérisoire de chambre d'enregistrement muette.

Au moment même où ici, à Paris, les pouvoirs budgétaires du Parlement national sont ainsi gravement mis en cause, comment ne ferions-nous pas un parallèle avec ce qui se passe à Strasbourg où l'on cherche, là-bas, à donner des pouvoirs budgétaires plus grands à une assemblée européenne aux volontés majoritairement supranationales ?

Vous le savez, mesdames, messieurs, bien des orientations politiques ou budgétaires soumises au Parlement français ou appliquées dans notre pays, ne sont pas élaborées à Paris. Elles viennent de Bruxelles, des institutions communautaires et elles pèsent lourdement sur notre vie nationale. Le plan Davignon en a porté témoignage pour la sidérurgie. Ce n'est, semble-t-il, pas suffisant puisque, aujourd'hui, l'Assemblée européenne veut encore hâter les processus d'intégration politique et économique au mépris de notre souveraineté nationale.

Les députés communistes, à Paris comme à Strasbourg, luttent et lutteront fermement contre tout ce qui porte et portera atteinte à notre droit national de décision.

Mais, compte tenu de ce qui se passe présentement à Strasbourg, on nous permettra de rappeler la lourde responsabilité que prirent, en juin 1970, les parlementaires qui, à la seule exception des communistes, ont favorisé les pratiques supranationales actuelles de l'Assemblée européenne en acceptant de donner des pouvoirs budgétaires à cette assemblée et des ressources propres, échappant au contrôle national, aux Communautés européennes.

Monsieur le Premier ministre, votre projet de budget pour 1980 porte atteinte aux conditions de vie et de travail de notre peuple. Malgré les reculs imposés au Gouvernement et au patronat par la montée du mouvement populaire et par les luttes des travailleurs, dont les députés communistes sont les soutiens actifs à l'Assemblée nationale, votre budget demeure un budget d'inflation et de chômage. Il ne peut qu'aggraver la crise de la société française, en dégageant, par des ponctions massives sur le pouvoir d'achat des salaires et des retraites, les moyens financiers du redéploiement de quelques monopoles à l'extérieur de nos frontières nationales. Votre projet de budget est synonyme d'aggravation des inégalités, de difficultés nouvelles pour les citoyens comme pour les collectivités locales.

Il s'inscrit dans une politique de classe qui conduit la France au déclin, dans une politique qui trouve ses orientations déterminantes dans l'intégration européenne et atlantique, dans la dépendance à l'égard des États-Unis et de la République fédérale d'Allemagne.

Nous le constatons ces jours-ci encore, puisque le Gouvernement n'a pas condamné l'installation de centaines de missiles nucléaires américains dans les pays voisins, membres de l'O.T.A.N., alors qu'elle met en cause la sécurité de la France, fait repartir la course aux armements, conduit au regain de la tension internationale et ouvre la voie, en violation des traités signés au lendemain de la capitulation hitlérienne, à la possession de l'arme atomique par la République fédérale d'Allemagne.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est la thèse russe !

**M. Louis Odru.** Notre motion de censure a le sens d'un appel aux Français et aux Françaises pour qu'ils s'unissent et amplifient leurs luttes afin que soient satisfaites leurs aspirations et leurs revendications, un appel en faveur des changements démocratiques indispensables au devenir national, un appel pour la paix en Europe et dans le monde, pour la souveraineté et l'indépendance de notre pays. (Applaudissements sur les bancs communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Raymond Barre, Premier ministre.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je me suis déjà longuement expliqué sur le projet de budget, ainsi que sur les raisons pour lesquelles le Gouvernement avait engagé sa responsabilité en vertu de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

J'aurais pu m'abstenir de prendre la parole ce matin. Je ne veux pas le faire par respect des institutions parlementaires et par courtoisie envers les deux orateurs de l'opposition qui se sont exprimés.

M. Fabius a posé quelques questions simples auxquelles on peut fournir des réponses simples.

Pourquoi le Gouvernement utilise-t-il l'article 49, alinéa 3 ? La réponse est simple : pour faire voter le budget de la France.

L'utilise-t-il à répétition ? Vous savez qu'il s'agit d'une procédure qui nous obligera à engager la responsabilité du Gouvernement dans deux cas. Le point de substance a déjà été traité, nous en sommes maintenant au stade de la procédure.

S'agit-il d'une utilisation abusive ? M. Fabius est trop expert en ces domaines pour que je lui rappelle que la Constitution est d'interprétation stricte. La Constitution ne prévoit aucune limitation à l'utilisation de l'article 49, alinéa 3, et même celui-ci a été introduit pour tenir compte des situations telles que celles auxquelles nous avons à faire face, qui imposent que le Gouvernement ait la possibilité de faire adopter des textes qu'il juge essentiels. C'est l'attitude qu'il a prise sur deux textes : le projet de budget pour 1980 et le projet de loi portant diverses mesures de financement de la sécurité sociale.

Puisque M. Fabius aspire, ce qui est légitime en démocratie, à ce que son parti exerce un jour les responsabilités gouvernementales, je suis sûr, si tel était le cas, qu'il se rendrait compte — si la Constitution est sauvegardée — de l'intérêt de l'article 49, alinéa 3. (*Sourires sur les bancs des socialistes.*)

Pourquoi l'opposition dépose-t-elle des motions de censure ?

Ce n'est pas moi qui la critiquerai sur ce point. C'est tout à fait normal au regard de la Constitution et du fonctionnement des institutions.

L'opposition censure, la majorité ne vote pas la censure. La preuve qu'il existe une opposition, c'est qu'elle dépose une ou deux motions de censure ; la preuve que la majorité existe, c'est que la censure n'est pas votée. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Cela n'est pas un sophisme.

**M. Joseph Franceschi.** Cela prouve sans doute que la majorité est unie !

**M. Emmanuel Hamel.** Bien sûr !

**M. Laurent Fabius.** Mais où sont ses représentants ?

**M. le Premier ministre.** L'absence des députés sur les bancs de la majorité est la preuve de leur fidélité à la majorité. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Et de leur soutien.

**M. Laurent Fabius.** C'est la preuve qu'ils n'ont pas confiance !

**M. Abel Thomas.** Pas du tout !

**M. le Premier ministre.** Bien entendu, je rends hommage à ceux qui, par délégation (*Sourires sur les bancs des socialistes et des communistes*), représentent ici la majorité.

**M. Bernard Pons et M. Emmanuel Hamel.** Merci !

**M. Joseph Franceschi.** M. Pons, par exemple ! (*Sourires.*)

**M. le Premier ministre.** Je reviendrai brièvement sur la dégradation du fonctionnement des institutions et sur le discrédit qui serait jeté sur le Parlement, que les deux orateurs ont évoqués.

Cette situation n'est pas le fait du Gouvernement qui ne souhaite nullement discréditer le Parlement. Je vous en donnerai deux preuves.

La première, c'est que le Sénat, qui est l'une des assemblées de la République, a adopté le budget.

La seconde, c'est que le Gouvernement a engagé sa responsabilité, non pas sur son propre texte, mais sur celui de la commission mixte paritaire, approuvé par les représentants de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Par conséquent, s'il en était besoin, voilà des preuves supplémentaires qu'en utilisant l'article 49, alinéa 3, le Gouvernement ne souhaitait pas jeter le discrédit sur le Parlement. Je tenais à vous donner de telles indications.

Enfin, vous avez prétendu, messieurs les orateurs de l'opposition, que le Gouvernement était sans majorité.

Attendons le moment où le Gouvernement n'aura plus de majorité parce que, jusqu'à présent, et selon les principes de la V<sup>e</sup> République appliqués depuis vingt ans, je n'ai pas eu l'occasion de constater que le Gouvernement n'avait pas de majorité.

Le débat d'aujourd'hui montre bien que s'il y existe une opposition qui censure le Gouvernement, il n'y a pas dans la majorité de volonté de censurer le Gouvernement. J'en prends acte.

L'essentiel est que, dans les difficiles circonstances actuelles, le pays sache que la Constitution est appliquée et que les institutions remplissent leurs fonctions. Voilà qui est indispensable pour que les Français aient confiance dans leur pays et dans leurs institutions.

Le but du Gouvernement, c'est d'accomplir sa tâche dans le respect de la Constitution. A cette fin, il utilise les moyens que lui donne la Constitution. Je peux vous assurer que le pays le comprend et je ne doute pas un seul instant que tous ceux qui, dans la majorité, sont soucieux de l'avenir de la France comprennent l'inspiration du Gouvernement et les raisons pour lesquelles il a engagé sa responsabilité aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La discussion générale commune est close.

#### Explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Tassy, pour expliquer son vote.

**M. Marcel Tassy.** Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, ce qui devrait constituer l'acte politique le plus important du Parlement — le budget de la nation — va être adopté sans vote à l'Assemblée nationale.

Par l'interdiction de fait que le Gouvernement oppose à l'Assemblée nationale de se prononcer sur le projet de loi de finances, on retire à la représentation nationale un important moyen d'intervention : celui de peser sur ce qui constituera pendant un an, les dépenses et les recettes du pays.

En empêchant les élus de remettre en cause, par leur vote, les décisions gouvernementales, le pouvoir substitue l'ordonnance, le décret-loi, au libre jeu de la démocratie parlementaire. Seule subsiste l'illusion d'un débat réel.

Cette session budgétaire aura confirmé le caractère réactionnaire et profondément rétrograde de la politique que le Gouvernement met en œuvre depuis septembre 1976, avec l'accord de sa majorité.

Monsieur le Premier ministre, il ne fait cependant aucun doute que les luttes des travailleurs dans tout le pays, leur résistance face à la recherche du consensus, ont imposé quelques modifications imprévues à votre projet de budget initial.

Même si ces modifications portent sur des sommes minimes au regard des gâchis que vous financez, elles n'en expriment pas moins le fait que votre politique ne parvient pas à entraîner l'adhésion majoritaire consciente des travailleurs. A cet égard, le barème de l'impôt sur le revenu est l'un des meilleurs exemples. Cette année encore, vous avez voulu ponctionner un peu plus les Français aux revenus les plus modestes en soumettant volontairement la réactualisation des tranches du barème par rapport au taux de l'inflation. Mais il vous a fallu concéder quelques reculs. Et, même si la saignée est encore d'envergure, il n'en demeure pas moins que quelques centaines de millions de francs n'iront pas grossir le flot d'argent frais drainé vers les monopoles. Cela, vous ne l'aviez pas prévu.

Il en va de même pour le quotient familial. Alors que vous ne cessez de bavarder sur la politique familiale et le soutien à la natalité, l'ensemble de votre fiscalité entretient et gonfle les inégalités. En accordant une demi-part supplémentaire à partir du cinquième enfant, vous réintroduisez, par la petite porte, une mesure nécessaire sans lui retirer son caractère inégalitaire. Mais cette mesure, aussi faible et insuffisante soit-elle, vous a été arrachée par la lutte.

Même chose pour ce qui concerne les exonérations de l'impôt sur le revenu dont peuvent disposer les contribuables modestes de plus de soixante-cinq ans.

Que dire aussi du prélèvement exceptionnel sur les recettes additionnelles des entreprises de recherche et d'exploitation des hydrocarbures liquides ou gazeux ?

Alors même que, depuis 1973, vous tentez d'accréditer l'idée que la crise proviendrait de la politique de prix des pays de l'O. P. E. P., vous êtes obligé aujourd'hui, sur ce terrain, de concéder que la crise énergétique permet aux pétroliers de réaliser de fantastiques profits. En fait, ce n'est pas tant le faible montant de ce prélèvement qui est le plus important — quoique, une fois de plus, il témoigne par son volume de votre volonté acharnée de préserver les intérêts des grands pétroliers — ce qui compte le plus dans ce climat de guerre idéologique que vous exacerbez, alors même que des voix dans votre majorité en appellent à l'expédition punitive en Iran, c'est votre obligation, dans le même temps, de reconnaître que les grandes compagnies pétrolières bénéficient pleinement de l'austérité et de la pénurie artificielle qu'entretient leur cartel.

Et il faut insister sur le fait que c'est la pression des luttes qui vous impose ces concessions, même si vous déployez des efforts démesurés pour tenter de répandre l'idée selon laquelle elles sont le fait du prince ou celui de sa majorité.

Vous avez tout fait, au contraire, pour rendre encore plus nocif un projet de budget dont la version initiale l'était déjà considérablement. C'est la lutte des travailleurs, leur mécontentement grandissant, dont les députés communistes se sont fait ici l'écho, qui vous a contraint à abandonner quelques positions sensibles. Du reste, après son passage au Sénat et à la commission mixte paritaire, le projet de budget pour 1980 apparaît bien pour ce qu'il est : une arme de classe contre les travailleurs et leurs familles.

Il ne s'agit pas de se lancer dans une énumération exhaustive de tout ce qui fait de ce texte un puissant instrument de l'austérité. Relevons cependant que les grandes fortunes et le capital des grandes sociétés seront une fois de plus épargnés. La fiscalité des entreprises demeure inchangée. De nouveaux avantages fiscaux sont accordés, alors même que vous parlez d'un avoir fiscal à 100 p. 100 et de la nécessité d'en venir un jour ou l'autre à la réévaluation des bilans.

Vous maintenez la vignette sur les motos de plus de 750 centimètres cubes après avoir cédé sur les plus faibles cylindrées et alors que des centaines de milliers de jeunes à travers le pays ont manifesté leur refus de voir ce nouvel impôt grever leur maigre budget.

Vous avez refusé d'exonérer les conducteurs de taxi de la taxe intérieure sur les produits pétroliers pour les carburants qu'ils utilisent pour leur activité professionnelle. Cette vieille revendication avait été arrachée lors de la première lecture et vous engagez votre responsabilité sur un texte qui n'y fait plus référence. Soit dit en passant, c'est une bonne méthode qui permet au R.P.R., qui s'était engagé auprès de la profession, de faire croire qu'il a réellement défendu le principe d'une telle exonération.

En outre, vous avez fiscalisé le Crédit mutuel contre l'avis, en apparence unanime, de cette assemblée. En fait, là encore, en recourant à l'article 49 de la Constitution, vous permettez aux députés de la majorité de faire croire qu'ils étaient contre cette mesure.

Quant à la lutte contre la fraude fiscale, en règle générale, vous restreignez la portée des mesures initiales, qui étaient pourtant fort timides.

Et non satisfait de cette surenchère à l'austérité, vous faites passer, au nom de la rigueur, une disposition visant à faire contrôler par le Parlement les dépenses auxquelles les Français sont contraints pour leur protection sociale et leur santé. Cela ne manque pas de cynisme à l'heure où vous retirez toute initiative au Parlement dans les domaines essentiels de la vie de notre pays.

Décidément la comédie R. P. R. - U. D. F. n'a qu'un seul objectif : faire passer toujours plus d'austérité sur le dos des travailleurs et de leurs familles.

Et au moment où l'on apprend qu'un baron Empain a dépensé plus d'un milliard d'anciens francs au jeu cet été, au moment où les grandes sociétés industrielles, commerciales et financières annoncent une fantastique augmentation de leurs profits, au moment où s'accroissent les immenses gaspillages en hommes et en moyens de production, des voix s'élèvent dans votre majorité pour exiger de nouvelles restrictions.

Sous couvert d'économies sur le train de vie de l'Etat, ne nous y trompons pas, il s'agit d'atteindre les rémunérations des fonctionnaires. Pour ce faire, on utilise les argumentations les plus trompeuses.

En effet, M. le ministre du budget, le 15 octobre dernier, en présentant le projet de loi de finances pour 1980, n'a pas hésité à affirmer que, sur les 525 milliards de francs du budget général, 252 milliards, soit 48 p. 100, étaient affectés à des dépenses de rémunérations ou assimilables à des rémunérations. Et il s'est demandé s'il fallait supprimer des postes de fonctionnaire et d'agent de l'Etat :

Le procédé n'est pas glorieux.

Il consiste à faire croire que le total des sommes allouées au titre III — moyens des services — ne recouvre que des rémunérations.

On ne fera pas l'injure au ministre du budget de croire qu'il ne sait pas que ce titre recouvre, outre des rémunérations, des dépenses en matériels et diverses subventions de fonctionnement.

On ne fera pas non plus l'injure au ministre du budget de croire qu'il ne sait pas que l'une des publications de son ministère, *Etudes et bilans*, dans son numéro sur le budget de 1979, montre, à la page 54, que les traitements, salaires et charges sociales n'ont représenté en 1979 que 37,9 p. 100 du total des dépenses budgétaires.

En fait, on cherche, sur des bases fausses, à culpabiliser ceux que leur statut, acquis au prix de luttes nombreuses, abrite du risque de chômage.

D'ailleurs, n'envisagez-vous pas d'exiger des travailleurs de la fonction publique qu'ils concèdent des points de pouvoir d'achat afin de financer des primes pour les travailleurs menacés par le chômage ?

Alors, est-ce sur la base de fausses informations que les députés R. P. R. demandent des économies, ou sont-ils guidés par un objectif démagogique ?

Nous optons plutôt pour la deuxième hypothèse.

Décidément, votre budget est bien le révélateur d'une politique antisociale, antinationale, d'inflation et de chômage que vous persistez à mener.

Parce que cette politique ne rencontre pas dans le pays l'écho favorable souhaité, vous vous efforcez d'entretenir l'illusion d'une division dans vos rangs.

Parce que les travailleurs sont chaque jour plus nombreux à se battre contre les conséquences de votre politique, vous voudriez leur faire croire qu'il y aurait des différences dans la majorité.

En réalité, il y a ici une majorité et un gouvernement fondamentalement d'accord pour imposer à notre peuple une politique d'austérité, de sacrifices à sens unique, d'appauvrissement des masses populaires dans l'unique but d'enrichir les plus riches.

Dans votre propagande qui envahit, sans partage, radio et télévision, cela s'appelle « crise mondiale des sources d'énergie », « politique d'exportation », « redéploiement industriel », « solidarité nationale », « défense du monde libre ».

Pour le peuple, cela se traduit par la casse des usines, le chômage, la hausse des prix, des impôts et des loyers, par des saisies, des expulsions, la dégradation du cadre de vie, la santé menacée, des échecs scolaires, la dépendance de notre pays, des menaces pour la paix.

Le projet de budget pour 1980 aggravera encore cette situation. Il s'inscrit dans une politique qui mène la France vers son déclin. Les députés communistes s'y refusent. C'est pourquoi ils censurent le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

— 3 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Votes successifs sur les motions de censure ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, n° 1406, portant aménagement de la fiscalité directe locale (rapport n° 1472 de M. André-Georges Voisin, au nom de la commission spéciale).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à onze heures quarante-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

